

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 3 OCTOBRE 2018

2018/73 - MAISON DU CITOYEN - CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES - SUBVENTION 2018

Par délibérations n°2007/31 du Conseil Communal de Lomme en date du 26 mars 2007 et n°07/156 du Conseil Municipal de Lille du 2 avril 2007, le Conseil a autorisé le Maire de la commune associée de Lomme à signer la convention avec les représentants du Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Nord (CDAD) et ses structures partenaires pour l'obtention du label « Point d'Accès au Droit » pour la Maison du Citoyen de Lomme.

Cette labellisation présente de nombreux avantages car elle permet à la Maison du Citoyen de bénéficier d'un partenariat renforcé avec le Ministère de la Justice à travers le soutien et l'aide apportée par le CDAD du Nord.

Dans ce cadre et par délibération en date du 23 janvier 2008, le Conseil Communal a autorisé Monsieur le Maire de la commune associée de LOMME à signer une convention de partenariat avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de LILLE (C.I.D.F.F) et les représentants du Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Nord, afin de préciser les modalités d'organisation et de fonctionnement du programme d'actions visé par la Maison du Citoyen et des partenaires associés à cette démarche, assortie du versement d'une subvention chaque année.

La mise à jour de cette convention, au regard des nouvelles missions confiées au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles et d'une modification de son représentant a été autorisée par délibération du Conseil Communal de la commune associée de LOMME en date du 14 octobre 2010 sous forme de convention de partenariat et d'objectifs.

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de LILLE assure des permanences juridiques hebdomadaires à la Maison du Citoyen, qui consistent à conseiller les Lommois dans les domaines du droit de la famille, du travail, de la sécurité sociale, du conseil conjugal, de la médiation familiale et des violences intra- familiales, dispense tout au long de l'année l'information aux partenaires de la Maison du Citoyen et propose un suivi par une psychologue du CIDFF de LILLE aux usagers, notamment dans le cadre de violences conjugales et intrafamiliales.

Dans le cadre de ces permanences, qui ont lieu à la Maison du Citoyen tous les jeudis matin, 301 personnes ont été prises en charge durant l'année 2017, 167 pour le 1^{er} semestre 2018.

Dans les cas nécessitant une réponse d'urgence, les lommois sont reçus dans la journée dans les locaux du CIDFF à Lille.

Le CIDFF a également participé à la Journée de la Femme et au Printemps de la Citoyenneté qui ont eu lieu en mars 2018, est intervenu à la Maison des Seniors afin d'apporter aide et conseils en matière de droit de la famille ; il organisera des rencontres juridiques sur cette thématique lors de la Journée Régionale de l'Accès au Droit le 10 octobre 2018 et sera partenaire lors de la Journée Mondiale de Lutte contre les violences faites aux Femmes dans la semaine du 25 novembre 2018.

Dès lors, le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention d'un montant de 4000.00€ au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de LILLE pour l'année 2018. (SIREN n° 316 317 239 00036)
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante : chapitre 65 - article 6574 - fonction 020 - opération 1119 POINT D'ACCES AU DROIT - Code service : NFE.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme